

Annexe

Pour être utilisé lors d'une épreuve ministérielle, l'outil doit avoir été utilisé régulièrement par l'élève en cours d'apprentissage et en situation d'évaluation et ne doit pas abaisser les exigences de l'épreuve.

Les fonctionnalités, caractéristiques et appareils autorisés précisés dans les tableaux ci-dessous sont permis uniquement si la direction de l'école applique les mesures suivantes pour contrôler les fonctionnalités ou les caractéristiques non autorisées¹ au moment de la passation des épreuves :

- Utilisation d'un dispositif de contrôle et de surveillance des appareils des élèves permettant notamment de surveiller et de bloquer l'accès à d'autres applications et à Internet (désactivation de l'accès à l'Internet sans fil) et de restreindre l'utilisation à l'application autorisée;
- Élimination de toute possibilité de connexion de tout outil ou application à un périphérique non autorisé (p. ex. : Bluetooth);
- Réinitialisation des outils numériques avant la passation de l'épreuve (suppression de l'historique, des signets, des recherches et de la mémoire);
- Surveillance étroite tout au long de l'épreuve;
- Planification d'un soutien informatique.

Tout outil qui comporte au moins une des fonctionnalités ou caractéristiques non autorisées est interdit à moins que cette fonctionnalité ou caractéristique puisse être désactivée ou contrôlée (par exemple, après une réinitialisation qui effacerait le contenu sauvegardé). Certains outils sont donc interdits parce qu'ils ne permettent pas de bloquer l'accès à des fonctionnalités ou à des actions non autorisées dans le contexte des épreuves ministérielles. Parmi ces outils, on compte les dictionnaires intégrés dans les stylos intelligents, les stylos numériseurs, les montres intelligentes, etc. Cette liste ne saurait être exhaustive ni définitive.

1. Certaines fonctionnalités normalement interdites et d'autres fonctionnalités pourraient être autorisées pour certains élèves bénéficiant de mesures d'adaptation mentionnées dans leur plan d'intervention. Consulter le *Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles* à ce sujet.

TABLEAU I
OUTILS NUMÉRIQUES AUTORISÉS ET NON AUTORISÉS PAR ÉPREUVE MINISTÉRIELLE OBLIGATOIRE

Épreuves ministérielles	Fonctionnalités, caractéristiques et appareils autorisés	Fonctionnalités, caractéristiques et appareils non autorisés
<p style="text-align: center;">Français, Lecture, 4^e primaire (014-430)</p> <p style="text-align: center;">Français, Lecture, 6^e primaire (014-630)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Tout dictionnaire usuel ou spécialisé unilingue français – Grammaire 	
<p style="text-align: center;">Français, Écriture, 4^e primaire (014-420)</p> <p style="text-align: center;">Français, Écriture, 6^e primaire (014-620)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Tout dictionnaire usuel ou spécialisé unilingue français – Grammaire – Traitement de texte 	<ul style="list-style-type: none"> – Détection des erreurs – Correction assistée (correcticiel)
<p style="text-align: center;"><i>English Language Arts,</i> 6^e primaire (514-600)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Dictionnaire – Dictionnaire de traduction – Traitement de texte 	<ul style="list-style-type: none"> – Détection des erreurs – Correction assistée (correcticiel)
<p style="text-align: center;">Mathématique, Résoudre, 6^e primaire (022-610 et 522-610)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Opérations et fonctions de base correspondant à celles d’une calculatrice 	
<p style="text-align: center;">Mathématique, Raisonner, 6^e primaire (022-620 et 522-620)</p>	<p>Aucun²</p>	
<p style="text-align: center;">Français, Écriture, 2^e secondaire (132-208)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Tout dictionnaire usuel ou spécialisé unilingue français – Grammaire – Traitement de texte – Recherche intuitive de mots (reconnaissance phonétique, correction d’une faute d’orthographe lors de la saisie du mot dans le champ de recherche de l’application) 	<ul style="list-style-type: none"> – Détection des erreurs – Correction assistée (correcticiel) – Toute forme de traduction – Accès à des encyclopédies

². Les calculatrices ne sont pas autorisées lors de l’épreuve *Mathématique (Raisonner), 6^e primaire (022-620 et 522-620)*

TABLEAU II
OUTILS NUMÉRIQUES AUTORISÉS ET NON AUTORISÉS PAR ÉPREUVE MINISTÉRIELLE UNIQUE

Épreuves ministérielles	Fonctionnalités, caractéristiques et appareils autorisés	Fonctionnalités, caractéristiques et appareils non autorisés
<p style="text-align: center;">Science (055/057-410 et 555/557-410)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Opérations et fonctions de base correspondant à celles d’une calculatrice avec ou sans affichage graphique 	<ul style="list-style-type: none"> – Toute fonctionnalité permettant à la calculatrice ou à l’application d’effectuer le travail attendu de la part de l’élève selon les concepts et les processus prévus au programme, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ effectuer des calculs algébriques ou résoudre une équation; ○ placer un point dans un plan cartésien ou tracer une droite et calculer son taux de variation; ○ lire un problème et le résoudre.
<p style="text-align: center;">Mathématique (063/064/065-420) (563/564/565-420)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Opérations et fonctions de base correspondant à celles d’une calculatrice avec ou sans affichage graphique – Écriture des fonctions, par exemple : $f(x) = -3(x - 2)^2 + 10$ 	<ul style="list-style-type: none"> – Utilisation de curseurs pouvant remplacer la valeur d’un ou plusieurs paramètres par des valeurs numériques comprises dans un intervalle donné – Toute fonctionnalité permettant à la calculatrice ou à l’application d’effectuer le travail attendu de la part de l’élève selon les concepts et les processus prévus au programme, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ tracer une droite dont l’équation est présentée sous la forme générale ou la forme symétrique; ○ effectuer des calculs algébriques ou résoudre une équation; ○ résoudre une inéquation du second degré à une variable; ○ placer un point dans un plan cartésien; ○ lire un problème et le résoudre.
<p style="text-align: center;">Histoire (085-404 et 585-404)</p>	<p>Aucun</p>	
<p style="text-align: center;">Français, Écriture (132-520)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Tout dictionnaire usuel ou spécialisé unilingue français – Grammaire – Recherche intuitive de mots (reconnaissance phonétique, correction d’une faute d’orthographe lors de la saisie du mot dans le champ de recherche de l’application) <p><u>Des précisions sont à venir pour la rédaction du texte sur support numérique.</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> – Détection des erreurs – Correction assistée (correcticiel) – Toute forme de traduction – Accès à des encyclopédies <p><u>Des précisions sont à venir pour l’utilisation du traitement de texte.</u></p>

TABLEAU II (suite et fin)
OUTILS NUMÉRIQUES AUTORISÉS ET NON AUTORISÉS PAR ÉPREUVE MINISTÉRIELLE UNIQUE

Épreuves ministérielles	Fonctionnalités, caractéristiques et appareils autorisés	Fonctionnalités, caractéristiques et appareils non autorisés
<p><i>English Language Arts, Lecture (612-520)</i></p> <p><i>English Language Arts, Écriture (612-530)</i></p> <p>Français, langue seconde, Interaction orale (634-510)</p> <p>Français, langue seconde, Lecture (634-520) et (635-520)</p> <p>Français, langue seconde, Écriture (634-530) et (635-530)</p> <p>Anglais, langue seconde, Interaction orale (134-510)</p> <p>Anglais, langue seconde, Écriture (134-530)</p> <p>Anglais, langue seconde, Lecture/Écriture (136-540, 136-550)</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Recherche intuitive de mots (reconnaissance phonétique, correction d’une faute d’orthographe au moment de la saisie du mot dans le champ de recherche de l’application) – Traduction de mots et d’expressions de la langue évaluée vers une autre langue ou d’une autre langue vers la langue évaluée – Consultation d’articles unilingues, dans la langue évaluée, portant sur des notions linguistiques (définitions, prononciation, étymologie, synonymes, antonymes, cooccurrences, grammaire, conjugaison et difficultés de la langue) 	<ul style="list-style-type: none"> – Traduction de phrases, de passages de texte ou de textes – Accès à des encyclopédies – Traitement de texte

Pour vous abonner à l’Info/Sanction, veuillez demander le formulaire d’inscription à : DSE-diffusion@education.gouv.qc.ca